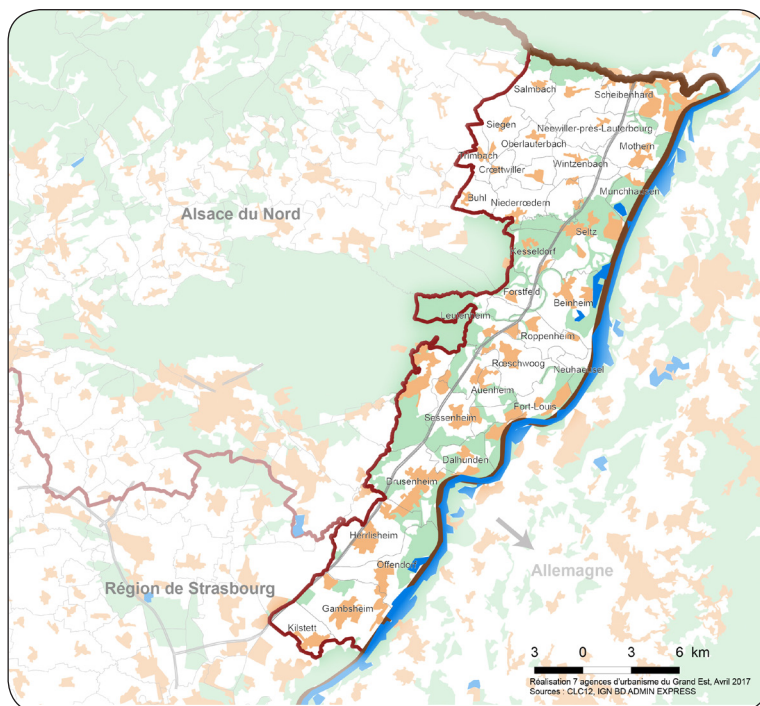


SCoT de la Bande Rhénane Nord

CHIFFRES CLÉS

- **7** EPCI
- **37** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **52 769** habitants en 2013
- **12 573** emplois en 2013
- **313** km²
- **45,51** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **Etat d'avancement de la procédure :** Le SCoT de la Bande Rhénane Nord a été approuvé le 28 novembre 2013

- **Etapes de la vie du SCoT :**

Modifications du périmètre : Le périmètre qui préexistait au SCoT est celui du Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord approuvé en 1979 et celui approuvé en novembre 2001. Depuis, il a été élargi à 6 communes, communes du Nord-Ouest qui ont choisi de rejoindre ce SCoT : Buhl, Croettwiller, Niederlauterbach, Salmbach, Siegen et Trimbach et à 2 communes au sud, Gambsheim et Kilstett qui ont choisi de rejoindre ce SCoT dans la perspective d'un rapprochement des Communautés de Communes

- **Structure porteuse :** Syndicat Mixte

- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**

- Sylvie GREGORUTTI, Chargée de mission SCoT au Syndicat Mixte
- Marie-Claude KREMSER, Secrétaire Générale du SCoT au Syndicat Mixte
- Agathe SCHMITT, Chef de service au SDAU, Assistante à maîtrise d'ouvrage

- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**

- Pédagogie du SCoT
- Participation à l'interscot du Bas-Rhin

- **Période de validité de la prospective SCOT :** 2014-2033 (20 ans)

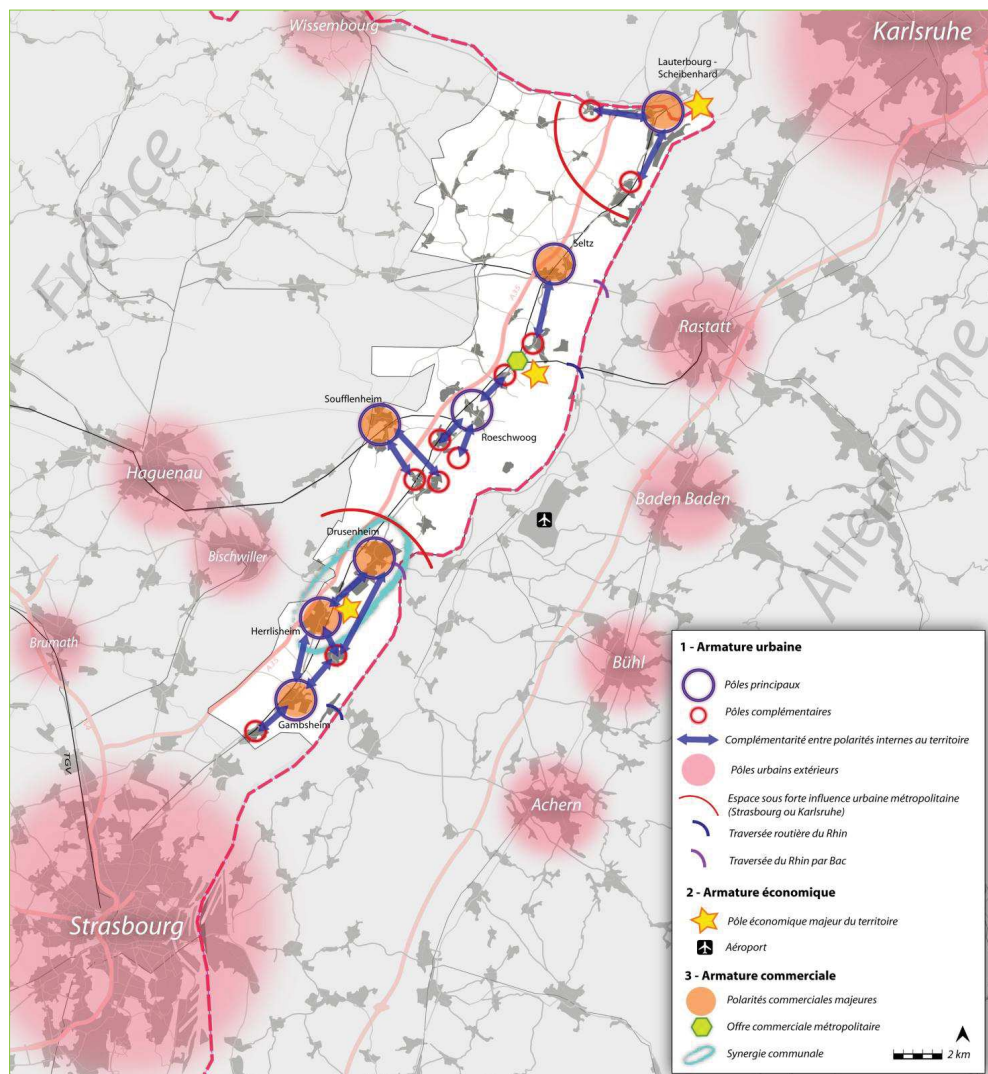
ARMATURE URBAINE

> Ce que dit le PADD

- L'objectif du SCoT est de maintenir l'équilibre entre les différents bassins de vie qui composent le territoire de la Bande Rhénane Nord. Le projet repose sur un réseau de pôles urbains à conforter (pôles principaux et pôles complémentaires)
- La préservation des villages n'exclut pas une évolution possible de ces entités pour répondre aux besoins locaux et participer à l'effort du territoire en matière de diversification de l'offre urbaine, de mixité urbaine, de recherche d'une économie du foncier

> Orientations/Objectifs du DOO

- Renforcer les cinq pôles urbains structurants :
 - Le développement du territoire du SCoT se fait en privilégiant le renforcement des cinq pôles urbains. En dehors de ces cinq pôles urbains, les villages peuvent se développer mais de façon modérée et maîtrisée
 - Les polarités identifiées dans le SCoT, qui ont historiquement une fonction de centralité pour les communes rurales qui les entourent, regroupent deux types de pôles : pôles principaux et pôles complémentaires
 - Ces pôles urbains regroupent une grande majorité de l'offre urbaine (logements, équipements et services, gares, centres commerciaux...). Ces pôles accueillent également une large majorité des zones d'activités existantes, quel que soit leur niveau dans l'armature économique
 - Les politiques de renouvellement urbain et de développement doivent par conséquent conforter l'existant et renforcer ces pôles urbains, notamment dans les quartiers des gares, en favorisant le développement de services urbains de bon niveau (commerces, équipements...) et le renforcement d'un parc de logements diversifié dont une part locative significative
- Développer les trois pôles économiques majeurs ; au Nord, Lauterbourg ; au centre, Beinheim-Roppenheim ; au Sud, Drusenheim-Herrlisheim.
- Compléter l'offre économique pour répondre à des besoins locaux



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- La Bande Rhénane Nord compte 52 769 habitants en 2008 (INSEE). Le SCoT intègre une perspective démographique d'environ 63 800 habitants sur 20 ans (soit de l'ordre de **11 000 habitants supplémentaires**)
- S'il ne s'agit pas d'un objectif à atteindre impérativement, cette perspective démographique est avancée en raison de la volonté politique de poursuivre un accueil de populations nouvelles dans le cadre d'un développement économique important (trois pôles économiques majeurs sont positionnés dans le SCoT)

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Pas d'objectifs de croissance démographique, mais des objectifs en matière de création de logements pour répondre aux projections de population*

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- La programmation d'un développement de trois pôles économiques majeurs doit bénéficier de mesures d'accompagnement adaptées. La politique du logement doit par conséquent répondre notamment aux besoins liés à l'accueil de nouveaux actifs dans ces trois pôles majeurs et dans les zones intermédiaires.
- L'objectif du PADD est de répondre aux besoins liés à ce développement par une offre quantitativement suffisante, de qualité et mixte (mixité sociale et mixité dans les typologies de logement pour économiser le foncier). Il se base sur :
 - la reprise de la tendance « fil de l'eau » des 18 dernières années (1990 à 2007) : 401 logements/an
 - le renforcement du développement dans les pôles urbains (pôles principaux et complémentaires), en cohérence avec l'objectif de maîtriser l'étalement urbain et d'économiser le foncier
- L'objectif du PADD est de poursuivre le renforcement de l'offre en logements locatifs aidés dans la perspective d'accueillir un plus grand nombre d'habitants (jeunes ménages, nouveaux actifs) en lien avec le développement économique programmé principalement sur trois sites majeurs

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Diversifier la typologie des nouveaux logements*
 - *pôles principaux : 60 % des logements en collectif et/ou en individuel dense*
 - *pôles complémentaires : 50 % des logements en collectif et/ou en individuel dense*
 - *villages : 30 % des logements en collectif et/ou en individuel dense*
- *Réhabiliter le parc existant. Objectif de 30 logements par an conventionnés ANAH dans l'ensemble de la Bande Rhénane Nord. Cet objectif entre dans l'objectif de renforcement de l'offre en logements locatifs aidés*
- *La densité moyenne de 35 logements par hectare doit être respectée dans le cadre des opérations d'aménagement de plus de 1 hectare. Il s'agit d'un minima à respecter. Il s'agit d'une densité nette sur foncier cessible (hors VRD, espaces communs)*
- *Dans les extensions urbaines à vocation économique, des objectifs de densité ne peuvent être prédéfinis compte tenu de l'imprévisibilité de la nature et de la taille des activités qui s'implanteront réellement dans les zones d'activités. Cependant, la recherche d'une forme d'optimisation du foncier économique pourra passer notamment par un aménagement global des zones d'activités*
- *Dans les secteurs de gare, une augmentation des densités actuelles est recherchée dans un rayon de l'ordre de 500 mètres*

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements/ha) moyennes minimales	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Pôles principaux	30	Non déterminé
Pôles complémentaires	25	
Villages	15	

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- L'objectif du PADD est de renforcer les fonctions économiques historiques de la Bande Rhénane Nord tout en recherchant une diversification du tissu économique local, en s'appuyant sur un fort potentiel d'accueil principalement localisé sur trois sites majeurs autour desquels se développent en complémentarité des zones intermédiaires

> Orientations/Objectifs du DOO

- Permettre l'accueil de petites entreprises (industrie, commerce, artisanat, bureaux...) dans le tissu urbain existant
- Densifier les zones d'activités existantes. La densification des zones d'activités existantes par l'aménagement de « dents creuses » doit être recherchée en priorité. Le potentiel est de l'ordre de 60 hectares sur le territoire du SCoT (situation en 2012). Il est souvent lié aux entreprises déjà installées
- La reconversion de friches économiques doit permettre l'accueil de nouvelles activités ou de nouvelles fonctions urbaines (habitat)
- La priorité donnée à la reconquête des friches porte sur les secteurs qui représentent un potentiel global de 142 hectares sur 3 secteurs
- Permettre l'évolution des zones d'activités
- Le développement des capacités d'accueil de nouvelles entreprises doit reposer essentiellement sur l'extension de sites d'activités existants
- Le SCoT repose sur une perspective quantifiée de l'ordre de 182 hectares d'offre foncière nouvelle pour l'accueil d'entreprises au cours des 20 prochaines années
- La reconquête de friche et l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces en réponse aux besoins de développement économique sont phasées dans le temps de l'ordre de 163,5 à 182 hectares au total selon le scénario de mobilisation d'un potentiel de renouvellement urbain dont 62% à court ou moyen terme (1 à 10 ans)

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Le SCoT repose sur la poursuite de l'accueil de populations nouvelles. Par conséquent, l'offre en termes d'équipements et de services à la population devra être renforcée dans l'ensemble du territoire afin d'accompagner ce développement résidentiel

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le renforcement de l'offre en équipements et services doit être logiquement programmé dans les cinq pôles urbains qui ont vocation à accueillir la majorité des nouveaux habitants :
 - les cinq pôles principaux ont pour vocation de concentrer les fonctions urbaines centrales (loisirs, culture, enseignement, santé, sièges administratifs...) : offre structurante à l'échelle de la Bande Rhénane Nord
 - les pôles complémentaires peuvent participer en fonction de leurs potentialités à cette dynamique de développement en appui ou en soutien aux pôles principaux
- Le SCoT intègre la volonté politique d'accueillir un lycée technique dont les filières de formation seront en cohérence avec les débouchés professionnels du territoire. Ce type d'équipement ne peut être accueilli que dans un pôle principal ou un pôle complémentaire, à proximité d'une gare bien desservie (et bénéficiant d'un bon cadencement), accessible notamment par un cheminement doux
- Les nouveaux équipements structurants doivent bénéficier d'une bonne accessibilité par les transports collectifs

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Le PADD fixe un objectif de maîtrise de l'étalement urbain en intégrant des principes de densité et de continuité de l'urbanisation

> Orientations/Objectifs du DOO

- La programmation de 450 nouveaux logements par an en moyenne est répartie de la manière suivante entre :
 - 52 % par densification du tissu urbain existant (urbanisation des « dents creuses », renouvellement du parc, restructuration de l'ancien, etc.)
 - 48 % par extension de l'urbanisation

FONCIER (SUITE)

> Ce que dit le PADD

- Cf page précédente

> Orientations/Objectifs du DOO

- L'estimation des besoins en foncier pour l'accueil de nouveaux logements en extension de l'urbanisation (de l'ordre de 4 300 logements) tient compte du renforcement recherché des densités nettes dans la mise en oeuvre du SCoT. Cette estimation intègre également un coefficient moyen d'aménagement (VRD, espaces communs) de l'ordre de 20 %.
- Le foncier consommable global représente ainsi **216 hectares sur 20 ans**, répartis de la manière suivante sur le territoire du SCoT :
 - pôles urbains (pôles principaux et pôles complémentaires) : 148 hectares sur 20 ans
 - villages : 68 hectares sur 20 ans
- Le projet de SCoT présente une réduction de 29 % du rythme moyen annuel de consommation foncière constaté entre 1998 et 2013

	Consommation foncière actuelle (nb ha/an)	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses, renouvellement urbain ...)
Habitat et équipements	16	10,5	142 sur 3 secteurs
Activités	8	8/9	
Total	24	19	

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Renforcer l'offre en transports collectifs pour valoriser la position d'interface du territoire de la Bande Rhénane Nord entre deux grandes métropoles régionales (Strasbourg et Karlsruhe), mais également entre Haguenau (principale ville alsacienne après Strasbourg, Mulhouse et Colmar) et Bischwiller, Rastatt et Achern. Il doit également permettre d'améliorer les liaisons transfrontalières dans la perspective d'échanges renforcés liés à l'emploi et à l'offre commerciale
- Liaisons routières : l'objectif est d'améliorer les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest en s'appuyant sur le réseau routier existant (A35, routes départementales) et la programmation d'aménagements adaptés sur ce réseau

> Orientations/Objectifs du DOO

- Optimiser la fonction des gares dans un rayon de 500 m. La priorité est donnée aux gares des 5 pôles principaux desservies par le TER (Lauterbourg, Seltz, Roeschwoog, Drusenheim-Herrlisheim, Gambenheim) et la gare de Sessenheim (pour Soufflenheim)
- Préserver les emprises ferrées sur la transversale ferroviaire Haguenau-Rastatt (en cohérence avec l'orientation du SCoTAN qui porte également sur la préservation des emprises ferrées sur cette transversale ferroviaire)
- Conforter l'accès à la métropole de Karlsruhe via le réseau ferré
- Les communes doivent prévoir les emplacements/aménagements nécessaires pour permettre les traversées et les points d'arrêt dans de bonnes conditions de sécurité
- Développer le covoiturage (par des aires dédiées)
- Adapter le stationnement
- Limiter le développement des transits, notamment les flux de marchandises

TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- L'objectif du SCoT est de garantir le bon fonctionnement écologique du territoire de la Bande Rhénane Nord en cohérence avec les projets de développement de la trame urbaine

> Orientations/Objectifs du DOO

- **Préserver les milieux naturels : boisements, lisières, zones humides.** Les éléments constituant les « noyaux de biodiversité » de la trame verte et bleue de la Bande Rhénane Nord sont :
 - les réservoirs de biodiversité identifiés au sein du projet du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
 - les espaces protégés de manière réglementaire, localisés hors des réservoirs du projet du SRCE

Pour ce qui concerne les carrières en eau (gravières) incluses dans un périmètre de réservoirs de biodiversité, des constructions liées à leur réaménagement en fin d'exploitation sont possibles dans le cadre d'un projet de valorisation environnementale et touristique global

- **Préserver et restaurer les corridors écologiques.** Deux niveaux forment l'armature environnementale du SCoT :

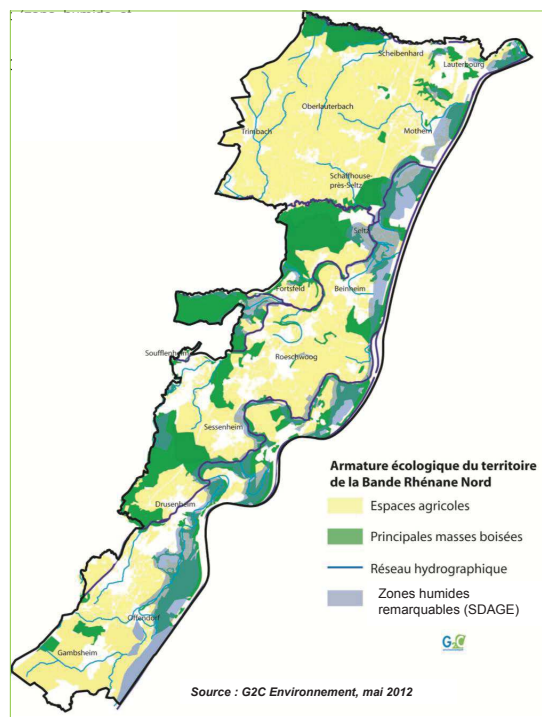
- des corridors écologiques majeurs, au nombre de 7 sur le territoire du SCoT. Ces grands corridors sont la déclinaison des corridors d'importance suprarégionale du projet du SRCE. Ils représentent ainsi sur le territoire les grandes continuités d'enjeu supraScot
- des corridors écologiques secondaires, au nombre de 10. Ils traduisent les corridors d'importance régionale du SRCE et correspondent à des continuités écologiques à l'échelle du SCoT

Les corridors doivent être traduits par la mise en place de bandes inconstructibles (inconstructibilité ne s'appliquant pas aux sites d'exploitations agricoles existants). Les distances minimales à préserver inconstructibles sont les suivantes :

- en milieu ouvert non boisé, la largeur de cette bande doit être au minimum de 50 mètres environ dans les documents d'urbanisme locaux. Cette distance est ramenée à 30 mètres environ pour les corridors secondaires (soit 15 mètres environ de part et d'autre des berges des cours d'eau lorsque ces corridors secondaires correspondent au tracé des cours d'eau : Sauer et Moder)
- en milieu urbain, en fonction des contraintes techniques et urbaines rencontrées, les espaces situés dans l'axe d'un corridor écologique doivent autant que possible préserver une perméabilité du bâti et faire l'objet de mesures de renforcement du végétal

En dehors des réservoirs de biodiversité, les PLU devront favoriser la préservation notamment des zones humides remarquables du SDAGE, conformément au SDAGE

- **Maintenir les espaces agricoles, matrice perméable aux échanges écologiques et permettre l'accès aux milieux naturels**



CLIMAT AIR ENERGIE

> Ce que dit le PADD

- Si la recherche d'une meilleure performance énergétique du territoire s'inscrit dans son aménagement, le développement d'une production locale valorisant les sources énergétiques renouvelables permettra au territoire de participer aux efforts internationaux de lutte contre le changement climatique

> Orientations/Objectifs du DOO

- *• Limiter les consommations d'énergies fossiles*
 - *Rechercher la proximité et la densité au coeur des opérations d'aménagement*
 - *Encourager le développement des transports doux en organisant des systèmes de liaisons cyclables*
- *• Encourager la diversification de la production énergétique locale*
 - *Développer la filière géothermique : prévoir le maintien de secteurs de développement d'activités liées à l'exploitation de la ressource géothermique (maraîchage...) ; autoriser le passage des conduites ; spatialiser dans les documents d'urbanisme locaux les secteurs dédiés au développement d'activités liées au secteur géothermique*
 - *Rechercher une valorisation énergétique de la biomasse : encourager la valorisation de la biomasse issue des déchets*
 - *Permettre le développement éolien dans les zones propices à ce mode de production d'énergie renouvelable*
- *• En cohérence avec le plan climat, permettre les modes de construction de nature à réduire les dépenses énergétiques*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- La présence de l'eau constitue tant une richesse du territoire qu'une source de risques. La Bande Rhénane Nord doit pouvoir préserver ses activités et ses populations des risques naturels principalement liés aux phénomènes hydrauliques

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le territoire du SCoT comporte un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) : celui de la Zorn et du Landgraben. Dans cette partie du territoire, les documents d'urbanisme et les autorisations de construire doivent être conformes aux dispositions du PPRi*
- *Dans les parties du territoire non couvertes par un PPRi, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCoT

Démarche engagée en 2016 pour la construction d'une vision commune à l'échelle du Bas-Rhin

Les grandes étapes :

- Janvier 2016 : présentation des nouveaux enjeux de la loi NOTRe et du SRADDET
- Avril 2016 : association de l'Eurométropole de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin à la démarche
- Juillet 2016 : convergences et divergences des SCoT du Bas-Rhin
- Novembre 2016 : forces / faiblesses des territoires et options stratégiques
- Février 2017 : projet de vision commune
- Avril 2017 : formalisation de la contribution

Elle s'articule autour de trois échelles de réflexion :

- la place du Grand Est et de l'Alsace à l'échelle européenne et plus particulièrement du Rhin supérieur : un positionnement central géostratégique
- le positionnement de l'Alsace au sein de la région Grand Est : une métropole forte
- un maillage de territoires forts : l'espace métropolitain alsacien

Les thématiques abordées sont :

- Le positionnement géostratégique de l'Alsace au carrefour de 4 corridors européens et du maillage ferré du Rhin Supérieur, du Sillon Lorrain et du Benelux
- Le Rhin, comme artère maîtresse de l'axe rhénan
- Les universités
- La dimension européenne de l'Alsace
- L'Eurométropole en tant que capitale européenne, rhénane et régionale
- Les fonctions métropolitaines à forte valeur ajoutée
- Les moteurs économiques des territoires
- L'attractivité résidentielle des territoires
- Les réseaux de transports
- L'énergie
- La biodiversité et les paysages

Une contribution écrite au SRADDET est en cours de rédaction

Synthèse réalisée par :

L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise

Tél : 03 88 21 49 00

Avril 2017

Analyse et rédaction : Reynald BAVAY et Pierre Olivier PECCOZ

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.